

Pour recevoir personnellement UCV-info, s'abonner [ici](#).

## ACTUALITES

---

### **Fin de législature : un sondage pour dresser le bilan**

L'UCV invite les représentant·es des municipalités vaudoises à participer à l'étude menée par l'Idheap, en collaboration avec l'UCV, sur la législature écoulée.

Aux membres des Municipalités vaudoises,

La fin de la législature est l'occasion de faire le bilan de votre expérience en tant que membre d'une Municipalité. Pour l'UCV, il est important de mieux connaître les facteurs qui ont augmenté ou diminué votre motivation durant la législature 2016–2021 (ou même depuis avant pour certain·es d'entre vous). Cela nous permettra de faire le point sur les prestations de soutien que nous vous offrons déjà, et de réfléchir à celles que nous pourrions vous proposer demain !

Pour ce faire, un étudiant de l'Université de Lausanne (IDHEAP) mène une étude en collaboration avec l'UCV. Un sondage a ainsi été développé pour recueillir votre expérience concernant la législature 2016-2021. Nous vous invitons à le remplir en cliquant sur le lien suivant : <https://aureliengeorges.ch/enquete/198686>.

Les résultats de cette étude nous seront utiles pour mieux vous soutenir !

Le temps de réponse est estimé à 15 minutes. Les données seront traitées dans le cadre du mémoire de manière indépendante de l'UCV. Votre anonymat est garanti. Pour toute question supplémentaire, vous pouvez joindre directement M. Aurélien Georges, en charge de la recherche à [contact@aureliengeorges.ch](mailto:contact@aureliengeorges.ch).

Nous vous remercions par avance de votre participation.

M. Gianni Saitta, Directeur de l'Union des Communes Vaudoises  
Prof. David Giaouque, Professeur de management public à l'IDHEAP  
M. Aurélien Georges, étudiant en master d'étude avancée (MAS) à l'IDHEAP

---

### **Cartes journalières CFF : l'ACS obtient une prolongation du système actuel**

L'Association des Communes Suisses (ACS) et l'Union des Villes Suisses (UVS) ont pu obtenir une prolongation de trois ans du système actuel, soit jusqu'à la fin 2023. Les communes peuvent dès lors encore commander et vendre des cartes journalières (aux mêmes tarifs) jusqu'à cette échéance. L'UCV continue de récolter les positions de ses membres lui permettant ainsi d'appuyer les démarches et les discussions en cours afin de trouver une issue favorable en une substitution adéquate du produit.

L'UCV a récemment informé ses membres des démarches entreprises auprès de l'Association des Communes Suisses (ACS) et de l'Union des Villes Suisses (UVS) afin de trouver des solutions

alternatives à la suppression prochaine des cartes journalières CFF, actuellement mises à disposition par les communes à des prix préférentiels.

L'ACS a fait part à l'UCV des pistes intermédiaires évoquées dans le cadre des discussions en cours avec les CFF et l'Alliance SwissPass. Il s'agit essentiellement de deux points majeurs qui sont exposés ci-après :

- L'ACS et l'UVS avaient envisagé une transition numérique des cartes journalières. Il s'avère que dans son application, cette possibilité ne saurait être entrevue sans des adaptations techniques et financières majeures, unifiées pour 2172 communes. Diverses options complémentaires avaient également été considérées (remboursement, ajout d'accompagnants, contrôle de l'accessibilité, entre autres). Aussi, une solution numérisée standardisée est vite apparue impossible. Au demeurant, un sondage de l'ACS auprès de ses membres a mis en évidence qu'un co-financement d'une telle transition numérique n'était pas souhaité ;
- L'ACS et l'UVS ont pu obtenir une prolongation de trois ans du système actuel, soit jusqu'à la fin 2023. Les communes peuvent dès lors encore commander et vendre des cartes journalières (aux mêmes tarifs) jusqu'à cette échéance.

L'ACS et l'UVS continuent les négociations avec les CFF et l'Alliance SwissPass afin de trouver une issue favorable en une substitution adéquate du produit. Le but étant que les communes puissent continuer de proposer à leur population des produits exclusifs, à des conditions avantageuses et favoriser, par là-même, l'utilisation des transports publics.

L'UCV continue de récolter les positions de ses membres lui permettant ainsi d'appuyer les démarches et les discussions en cours. Les communes qui le souhaitent peuvent continuer à faire part de leurs observations, remarques et suggestions à l'adresse [conseils@ucv.ch](mailto:conseils@ucv.ch).

---

### **Accueil parascolaire : délai de mise en œuvre LAJE prolongé**

Le Grand Conseil a adopté en mars, une modification de la loi sur l'accueil de jour des enfants qui prolonge d'une année le délai qu'ont les communes pour mettre en place un accueil parascolaire conforme à l'art. 63a de la Constitution vaudoise. Ce délai échoit désormais au 31 décembre 2021. Le délai pour l'évaluation de la mise en œuvre du cadre de référence pour l'accueil parascolaire primaire a également été prolongé jusqu'au 31 juillet 2022.

L'Établissement intercommunal pour l'accueil parascolaire primaire (EIAP) présente le nouveau cadre de référence pour l'accueil parascolaire.

Après avoir tenu compte des principales remarques issues de la consultation, une première version du cadre de référence a été présentée en septembre 2018. Suite à de nombreuses demandes de la part des milieux professionnels, enseignants et parents, le dialogue a été réouvert fin 2018 pour aboutir à un projet finalisé et l'UCV a repris le secrétariat de l'EIAP (l'Association de Communes Vaudoises y apporte une contribution financière). **Les nouvelles normes sont entrées en vigueur au 1er août 2019.**

Le Grand Conseil a adopté le 16 mars 2021, une modification de la loi sur l'accueil de jour des enfants qui prolonge d'une année le délai qu'ont les communes pour mettre en place un accueil parascolaire conforme à l'art. 63a de la Constitution vaudoise. Ce délai échoit désormais au **31 décembre 2021.**

Le délai pour l'évaluation de la mise en œuvre du cadre de référence pour l'accueil parascolaire primaire a également été prolongé jusqu'au **31 juillet 2022**.

Pour rappel, l'art. 63a de la Constitution vaudoise, plébiscité par le peuple en 2009, porte sur l'École à journée continue. Il prévoit l'obligation pour les communes de mettre en place un accueil parascolaire et leur donne aussi la compétence de décider du cadre de référence parascolaire.

Ainsi, comme le prévoit la loi sur l'accueil de jour (LAJE), l'EIAP peut déléguer sa compétence en matière d'autorisation et de surveillance des structures d'accueil parascolaire primaire au canton qui agit par l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE). Ce mandat de prestations, qui lie l'EIAP et le canton et dont le coût reste à la charge du Département, a été signé le 10 janvier 2018 en présence des principaux intéressés.

Ce sont les associations faîtières des communes qui ont désigné les dix délégués pour l'EIAP : chacun représentant un district vaudois et tous connaisseurs des milieux scolaires et de l'enfance. L'EIAP, présidé par M. Kunze, s'est réuni plusieurs fois depuis sa création. A la suite des premières réflexions de l'EIAP et des auditions réalisées auprès des milieux concernés par l'accueil parascolaire, un projet a été soumis en consultation en mai 2018.

Afin d'assurer sa mission d'autorisation et de surveillance dans le respect de l'équité de traitement, et d'être au plus proche de l'esprit qui a présidé à l'élaboration de ce cadre, l'EIAP et l'OAJE tiennent des rencontres régulières sur l'application du cadre de référence. À ce jour, plusieurs modalités ont déjà été arrêtées par l'EIAP, en particulier concernant les synergies avec les écoles portant sur l'utilisation des locaux et équipements scolaires.

Le résumé de l'avis de droit publié à propos de la notion de surveillance des enfants dans les restaurants scolaires hors réseau d'accueil de jour en septembre 2019, qui a été transmis aux communes et aux associations scolaires intercommunales, peut être consulté sur notre site internet.

Informations supplémentaires, documents et contacts sur le site [www.eiap.ch](http://www.eiap.ch).

---

## **Formation en lien avec la prévention incendie et les éléments naturels**

L'Établissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA) organise en juin 2021 plusieurs demi-journées d'information et de formation destinées aux membres de la Municipalité (dicastères : police des constructions, réseaux d'eau, bâtiments communaux), au personnel administratif communal en charge des demandes de permis de construire et des réceptions de bâtiments, au personnel communal en charge des bâtiments communaux et de la sécurité incendie et aux technicien·nes communaux·ales. Voici quelques thèmes abordés : dangers naturels dans les projets de construction, réseaux d'eau, alimentation en eau d'extinction, entrepôts artisanaux et industriels, etc. ainsi que les lieux et dates :

- Rolle le 9 juin (8h-11h30 ou 13h-16h30)
- Corcelles-près-Payerne le 11 juin (8h-11h30 ou 13h-16h30)
- Aigle le 15 juin (8h-11h30 ou 13h-16h30)
- Belmont-sur-Lausanne le 15 juin (8h-11h30 ou 13h-16h30 ou 18h30-22h)

Détails et inscriptions sur [www.ucv.ch/ucv/prestations/communication/actualites/detail-actualites/news/formations-en-lien-avec-la-prevention-incendie-et-les-elements-naturels](http://www.ucv.ch/ucv/prestations/communication/actualites/detail-actualites/news/formations-en-lien-avec-la-prevention-incendie-et-les-elements-naturels).

 ASSOCIATION

---

**Rapport annuel de l'UCV**

Le rapport annuel 2020 de l'UCV est disponible. C'est l'occasion de faire le point sur l'année particulière qui s'est écoulée et de rappeler les temps forts de l'UCV : assemblée générale extraordinaire en septembre et développement de nouvelles prestations.

Il peut être consulté sur <https://www.ucv.ch/ucv/association/presentation>.

---

**Sondage sur l'état d'avancement dans la révision des planifications communales**

Vous êtes déjà nombreux·ses à avoir répondu à ce sondage de l'UCV et nous vous en remercions. Nous vous informons que le délai de réponse à ce dernier est le 24 mai prochain. Nous invitons le personnel des services techniques ou les membres des municipalités en charge de l'aménagement du territoire qui n'y auraient pas encore répondu à y participer sur <https://fr.surveymonkey.com/r/BPYGHSX>.

 FORMATIONS

---

**Formation pour les secrétaires de Conseil Communal / Général**

L'Association des Secrétaires des Conseils Communaux et Généraux Vaudois (ASCCGV) propose le 15 juillet prochain une formation pour (re)découvrir le rôle et les tâches des secrétaires de Conseil Communal / Général, avec une alternance de partie théorique et de partage des pratiques en place dans les différentes communes.

Détails et inscriptions sur <https://www.ucv.ch/cours-secretaires-ccg>.

---

**Prochaines formations 2021**

- Les bases du pilotage communal - 3 et 10 juin à Lausanne
- Préparation du budget - 26 août à Jongny
- Gestion des domaines autofinancés - 2 septembre à Jongny
- Les bases du pilotage communal - 3 et 10 septembre à Jongny
- Compte de fonctionnement - 9 septembre à Jongny
- Compte des investissements - 16 septembre à Jongny
- Compte du bilan - 30 septembre 2021 à Jongny
- Rôles et responsabilités dans les communes - 7 octobre et 4 novembre à Jongny
- Programme énergétique et climatique dans les communes - 8 octobre à Jongny

Détails et inscriptions aux formations sur [www.ucv.ch/formations](http://www.ucv.ch/formations).

---

## **Manuel d'introduction à la gestion financière communale**

Cet ouvrage, spécialement conçu pour les élu·es, cadres et employé·es des communes, apporte les éléments essentiels à la compréhension des aspects techniques et pratiques de la gestion financière communale. Cette 2ème édition augmentée a été enrichie par thème, tels que la planification financière ou les impôts et taxes communales.

Commander sur <https://www.ucv.ch /manuel>.